

Présentation de la Stratégie de production de bois régionale (SPBR) préliminaire à la Table GIRT de Rouyn-Noranda (27 janvier 2021) : commentaires et interrogations

PAR VISIOCONFÉRENCE

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Faune
M. Alain Shink, Norbord	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Eacom	M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM
M. Patrick Paiement, RYAM Gestion forestière	Mme Sihem Hassani, étudiante, Chaire en aménagement forestier durable UQAT-UQAM
Mme Marie-Eve Sigouin, RYAM Gestion forestière	
Récréotourisme et patrimoine culturel	Environnement aquatique et forestier
M. Guy Cliche, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	Mme Aurore Lucas, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
	M. Michel Dubé, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
Autres	Représentants ministériels
Mme Linda St-Louis, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	Mme Marie-Eve Lacombe, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. Olivier Cadieux, MRC d'Abitibi	M. Nicolas Pouliot, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda	M. Luc Michaud, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	M. Vincent Nadeau, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

Q : Question C : Commentaire R : Réponse

Mise en contexte

C : Il faut être conscient qu'au sujet du feuillu, il y a deux (2) usines directement concernées en région, soit Norbord et Forex. Il y a de plus en plus de feuillus provenant de la forêt privée, se dirigeant vers l'Ontario. Cette situation ajoute de la pression sur les besoins actuels et anticipés de ces usines. Il y a un manque de feuillus (peuplier et bouleau) en région à combler dont il faut tenir compte.

SPBR préliminaire

▪ **La vision forestière et les cibles stratégiques régionales**

Q : *En ce qui concerne les cibles stratégiques régionales, quelle est la valeur actuelle ? C'est quoi la référence ?*

R : On se réfère à la période de 2013-2018. Je n'ai pas le chiffre exact du montant en argent que cela peut représenter. Cependant, ces cibles ont été élaborées avec les données du forestier en chef. Donc, c'est en fonction du bois récolté que nous multiplions par le ratio de récolte. Puis, la valeur des bois est estimée en fonction des diamètres et des essences récoltés.

Q : *Est-ce que ce sont des chiffres régionaux ou nationaux ?*

R : Régionaux. Nous sommes plus pointus que le national.

Q : *En ce qui concerne l'offre de bois récolté, est-ce qu'on a la notion de bois récolté en fonction du mesurage ? On sait que ce qui est récolté avec un diamètre de moins de 10 cm n'est pas comptabilisé. Alors, comment fait-on pour évaluer le volume de bois récolté si on ne sait pas combien on récolte de bois ?*

R : Les compagnies forestières effectuent des opérations de mesurage et le MFFP fait des vérifications. Le volume de bois récolté et le gain en valeur sont estimés seulement sur les tiges de 10 cm et plus, dans les calculs de possibilités forestières et le ratio de récolte.

Q : *Est-ce vrai que le MFFP vérifie un échantillonnage d'un camion sur 200 pour le bois récolté ? Si on souhaite réellement augmenter la valeur du bois, il faut mettre en place les mesures nécessaires.*

R : Les personnes qui réalisent les opérations de mesurage sont qualifiées en conséquence.

C : *Il y a suffisamment de vérifications accomplies, car ces opérations sont intimement liées aux revenus des travailleurs forestiers.*

Q : *Sur quoi le MFFP se base pour affirmer qu'il y a 28 % de vieille forêt ?*

R : Même si le ministère désire hausser la quantité et la qualité du bois, il veut tout de même conserver les autres objectifs, dont celui d'atteindre 35 % de vieille forêt. Il y a d'ailleurs beaucoup d'information à ce sujet dans le PAFIT.

▪ **Les actions**

- 1. Réaliser des analyses de rentabilité économique pour l'ensemble des scénarios sylvicoles retenus au Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) afin d'appuyer les décisions**
- 2. Élaborer des orientations sylvicoles préventives dans les superficies susceptibles ou légèrement affectées par une perturbation naturelle et les réaliser au Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)**

C : *Suggestions de mesures de prévention pour les perturbations naturelles :*

- ✓ *Distanciation des peuplements voués à l'aménagement intensif (par ex. : des aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) trop regroupées au centre d'un triangle de réserves biologiques dans le nord-ouest de l'unité d'aménagement (UA));*
- ✓ *Éviter un regroupement serré de massifs à composition forestière identique;*
- ✓ *Conserver, entre les peuplements aménagés de manière intensive, des massifs de composition mixte (favoriserait l'atteinte d'enjeux écologiques, notamment la connectivité).*

- 3. Intégrer les territoires en réserves dont les droits ou projets sont échus dans les superficies à aménager**

Q : *Est-il possible d'avoir un peu plus de précision ?*

R : C'est assez administratif. En prévision de chaque PAFIT, on regarde s'il n'y a pas des projets qui sont échus, qui n'ont pas été réalisés (par ex. : un vieux projet de villégiature abandonné par les promoteurs).

Il s'agit de ramener ces territoires en superficies aménageables dans l'UA ou dans une entente de délégation en fonction des accès et de la logistique.

C : *C'est le cas notamment du projet de bleuetière dans le secteur Duprat, ainsi que certains secteurs de recherche universitaire.*

4. Remettre en production des superficies non forestières, improductives ou peu productives afin de maximiser leur rendement

C : *S'il y a abandon de secteur d'hiver SEPM (sapin, épinette, pin gris et mélèze), alors cela crée de la pression sur les secteurs mixtes, le gravier et le feuillu. Il y a eu plusieurs cas en région au cours des dernières années sur chemins d'hiver.*

5. Aménager annuellement 30 % des superficies selon un gradient de sylviculture intensif

Q : *Est-ce que les 30 % des superficies aménagées selon un gradient intensif (traitements commerciaux et non commerciaux) seront localisés dans ce qui avait été prévu comme étant des AIPL ou cela s'ajoute aux AIPL ?*

R : Les 30 % annuels seraient dans des AIPL et à l'extérieur de celles-ci, selon le cas.

Q : *Le scarifiage est très destructeur pour l'habitat faunique terrestre, aviaire et invertébré. Pourrait-il être évité dans les scénarios d'aménagement de base et extensifs ? Pourrait être réservé seulement pour les aménagements intensifs ?*

R : Il y a certaines occasions où nous n'avons pas le choix de faire du scarifiage. On ne peut seulement conserver la préparation de terrain au niveau intensif.

Q : *Est-ce possible de savoir à l'avance, dans le PAFIO, ce qui sera intensif ?*

R : C'est davantage dans la programmation annuelle (PRAN). Cela ne signifie pas que le MFFP va maintenir à long terme cette cible (30 %). Le but c'est de créer de la valeur en 2050 et 2080. Si les objectifs ne sont pas atteints, il se peut que le scénario sylvicole soit révisé.

C : *Il faut éviter que ces secteurs intensifs aient un impact sur la faune. Il faut savoir à l'avance où se feront les travaux intensifs. Oui, il y a des objectifs économiques, mais il faut aussi tenir compte des enjeux écologiques.*

R : Il y a des mesures d'harmonisation en ce qui concerne l'organisation spatiale et des mesures d'harmonisation temporelles.

Q : *En quoi consiste un secteur de récolte « pauvre » de 120 mètres cubes/hectare (ha) ?*

R : Dans l'exemple, il s'agit d'un secteur pauvre avec éricacées.

Q : *A-t-on les budgets pour répondre à ces scénarios intensifs ?*

R : Oui. Les 29 actions ont été élaborées en fonction des ressources disponibles. Il y a aussi des discussions pour avoir des budgets supplémentaires dans les années à venir pour la stratégie de production de bois. Il faut faire attention néanmoins à la comparaison du gradient intensif. Celui-ci est moins élevé qu'ailleurs dans le monde, dans d'autres provinces, voire même dans d'autres régions du Québec. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette situation :

- ✓ Le cadre législatif et administratif;
- ✓ Les certifications forestières;
- ✓ Aucun usage de produits chimiques ou d'organismes génétiquement modifiés (OGM);
- ✓ Les types de peuplements et les sites (il y a moins de compétition en Abitibi comparativement au sud du Québec);
- ✓ Les rotations et les révolutions plus longues.

6. Maintenir 15 % de la superficie aménageable en AIPL

Q : *Il semble que dans les AIPL, ce dont nous tenons compte, c'est le fort potentiel forestier et la proximité des usines, notamment. Mais y a-t-il des critères associés à la biodiversité ? Y a-t-il des études ou des analyses d'impacts de ces travaux sur la biodiversité qui sont réalisées ?*

R : Il y a toujours des analyses d'impacts. Ce n'est pas en raison des AIPL que le ministère cessera d'en faire. Il y a beaucoup d'éléments qui sont suivis. S'il existe d'autres données pertinentes disponibles, celles-ci peuvent être communiquées au MFFP.

7. Viser à ce que 75 % des plants d'épinette reboisés soient de niveaux d'amélioration élevés

8. Réaliser annuellement 100 ha en travaux non commerciaux pour améliorer la qualité des peuplements de bouleau jaune et de feuillus nobles (ex. : chêne rouge)

Note : Action ciblant davantage le Témiscamingue

Q : *Ces travaux de dégagement et de nettoyage seront-ils considérés dans les 30 % de travaux intensifs ?*

R : Oui, règle générale, ce sera comptabilisé.

9. Intégrer au diagnostic sylvicole pour les peuplements de feuilles tolérants (ex. : érable à sucre) qui s'y prêtent, la notion de diamètre à maturité financière ainsi que l'évaluation du capital forestier en croissance (CFC) des arbres de 24 à 44 cm et de 10 à 22 cm

Note : Action ciblant davantage le Témiscamingue

10. Allonger l'âge de révolution de certaines strates résineuses sur les bonnes stations pour augmenter la valeur du bois

Q : *Un des problèmes en foresterie, c'est d'évaluer l'âge des forêts, l'âge des peuplements. Comment alors y arriver ?*

R : Les données du forestier en chef sont en fonction des classes d'âge des strates. Il faut vivre avec ces données.

C : *Pour les peupliers et les bouleaux, l'âge de maturité de 50 ans doit être considéré réalistement dans tous les scénarios.*

11. S'assurer d'obtenir suffisamment d'arbres bien répartis en essences désirées après la récolte

Q : *Est-ce qu'une coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) répond à ce genre d'objectifs ?*

R : Absolument. Le MFFP fait les suivis nécessaires pour s'assurer que les cibles soient atteintes. Sinon, le ministère modifie les cibles et soumet le tout au forestier en chef.

12. Identifier et appliquer des solutions sylvicoles aux enjeux de paludification et d'envahissement par les éricacées

13. Identifier et appliquer des scénarios sylvicoles pour la production de bouleau à papier de qualité « déroulage »

Q : *L'écart entre l'offre de volume et la demande industrielle se situe à quel niveau en pourcentage ?*

R : L'information n'est pas disponible pour le moment, mais pourrait être fournie ultérieurement. Dans cette action, c'est vraiment la qualité du déroulage qui est visée. C'est là que le MFFP souhaite créer de la valeur.

14. Appliquer la Stratégie de changement climatique (SCC) en élaboration

Note : L'échéancier de cette action ne suivra pas nécessairement celui du PAFIT ni celui de la SPBR.

15. Réaliser 100 % des suivis annuels prévus au calendrier des PAFIT pour s'assurer d'obtenir les effets escomptés

16. Effectuer une veille de détection des perturbations naturelles et assurer leur récupération

17. Poursuivre l'aménagement écosystémique par compartiment d'organisation spatial (COS) qui concentre les interventions forestières

C : Je suis étonnée de voir l'aménagement écosystémique figurer dans cette action, car ce n'est pas du tout l'objectif d'un tel aménagement. Toutes les règles en aménagement écosystémique visent à assumer que ce que nous coupons et ce que nous laissons en place soit représentatif de la répartition spatiale. Il y a tellement de règles qui visent à appliquer le filtre brut, qui constitue une mesure de maintien de la biodiversité dans les COS. Avec ce message, le MFFP laisse sous-entendre que nous faisons de l'aménagement écosystémique pour l'industrie, mais ce n'est pas du tout l'objectif.

R : Message bien reçu. Il est fréquent que les travaux d'aménagement répondent à plusieurs objectifs. En région, on a fait des bassins de bois à partir des COS. Donc, il y a un mélange des deux.

18. Être à l'affût des programmes d'aide disponibles pour augmenter le niveau de récolte

Q : C'est quoi la rentabilité pour une société comparativement à celle d'une entreprise ?

R : La chaîne est entièrement analysée d'un point de vue économique. Ce sont des analyses effectuées à l'échelle macro. La région est peu impliquée dans ce volet. En fait, ceci permet de déterminer les besoins et d'adapter les programmes d'aide financière adéquatement. Si le volume de bois n'est pas transformé, il n'y a pas de création d'emplois. Alors, il n'y a aucune richesse créée. Voilà pourquoi il s'agit d'un gain pour la société.

Q : Est-il possible de connaître les sources ou les références qui ont permis d'élaborer cette action ?

C : Une analyse financière, c'est une analyse des coûts et des bénéfices des opérations. On prend en considération tous les intrants et les extrants de l'activité. Cela signifie que le fait de payer quelqu'un pour effectuer une tâche, cela génère de la richesse. Cette personne génère un revenu même si l'opération n'est pas rentable. Ce qui compte, c'est de faire bouger tout ce monde et globalement, cela deviendra rentable.

19. Sensibiliser le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que les infrastructures sous sa responsabilité aient une qualité adéquate pour contrôler les coûts de transport forestier

20. Favoriser les investissements pour maintenir en bon état le réseau de chemins stratégiques

Q : C'est une bonne idée de reboiser les chemins fermés. Toutefois, les citoyens vont continuer à circuler dans les chemins habituels pour se rendre en forêt même s'ils sont fermés et reboisés. Dans le cas où un chemin à fermer est utilisé par les citoyens, ne devrait-on pas laisser un espace de deux mètres non boisé pour les véhicules tout terrain et les motoneiges, évitant ainsi de perdre des plants ?

R : Cela pourrait s'avérer une avenue intéressante à regarder. Il est certain que cela ne se produira pas dans le secteur des caribous.

21. Préciser dans les planifications opérationnelles, la quantité et la qualité (diamètre) des volumes afin d'optimiser l'utilisation des bois pour en maximiser la valeur

22. Se doter d'un démarcheur pour favoriser l'utilisation de bois sans preneur

Q : *Quel est le pourcentage de bois qui se trouve sans preneur dans la forêt régionale ?*

R : La réponse ne peut être fournie pour le moment. Une partie de la réponse se trouve néanmoins dans la Stratégie de production de bois nationale (SPBN). Le ratio de récolte pour chacune des essences sera analysé et le MFFP reviendra avec des précisions à ce sujet.

Q : *Pour les 2^e et 3^e transformations, ne devrait-il pas y avoir des incitatifs pour aider les entreprises à développer ces deux paliers ?*

R : Il faudrait voir si des actions ne pourraient pas être ajoutées en ce sens. Si nous améliorons la santé des entreprises, on favorise indirectement les 2^e et 3^e transformations.

23. Améliorer les outils de planification tels la matrice de répartition par produit (MRPP) des tiges et le tarif de cubage

24. Explorer de nouveaux modes de mise en marché des bois des chantiers peu prisés

25. Octroyer aux nouveaux projets, une exemption de trois (3) ans de droits de coupe sur les bois sans preneur

26. Autoriser l'expédition de bois non entièrement ouvrés vers l'Ontario pour les bois sans preneur au Québec

C : *Il faudra s'assurer que les besoins actuels et futurs des usines au Québec soient comblés avant d'ouvrir la porte vers l'Ontario.*

27. D'ici 2023, réaliser au moins 5 000 ha de reboisement supplémentaire pour lutter contre les changements climatiques

28. Collaborer avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et la direction de la recherche forestière du MFFP à la réalisation de projets de recherche en région

C : *En ce qui concerne l'acquisition de connaissances, le MFFP pourrait ajouter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) parmi ses références, tout comme les travaux réalisés par les « forêts écoles ».*

R : La proposition est prise en note.

Q : *Serait-il possible de tenir des séances de discussion entre le MFFP et la Chaire en aménagement durable des forêts de l'UQAT, car il y a plusieurs axes sur lesquels la Chaire travaille actuellement ?*

R : Absolument.

29. Organiser des activités de transfert de connaissances aux employés du MFFP et aux partenaires, concernant des résultats de recherche ou d'essais techniques

▪ **Commentaires généraux**

Q : *Il n'y a pas d'actions présentées à propos de l'axe n° 3 de la SPBN, qui fait référence à la forêt privée. Il y en a probablement, mais elles ne sont tout simplement pas dévoilées à la Table GIRT puisque nous y discutons des enjeux de la forêt publique. Est-ce exact ?*

R : Effectivement. Des rencontres plus spécifiques avec les partenaires de la forêt privée auront lieu ultérieurement. Nous leur soumettrons possiblement certaines actions de la SPBR, dévoilées aux Tables GIRT, pour voir si certaines peuvent s'appliquer en forêt privée.

C : La SPBR touche davantage l'amélioration de la qualité plutôt que la valeur. Au début de la présentation, la SPBR est placée parmi les autres stratégies du milieu forestier, dont la Stratégie de développement industriel (SDI). Selon moi, cela a un lien avec la valorisation et la valeur monétaire des produits. Il n'y a pas beaucoup de références à cet effet.

R : La SDI vise à diversifier les produits et à créer plus de valeur par le développement, la recherche, la création de nouveaux produits et de programmes pour moderniser les usines. La SPBR a pour but d'adapter la forêt par les interventions d'aménagement aux besoins des usines pour qu'elles prennent le plus possible les bois disponibles et les transforment en produits souhaités. Le volet « valeur » est une combinaison des deux stratégies.

Q : Avez-vous un échéancier pour les pôles social et environnemental ?

R : Ces pôles sont davantage travaillés dans le cadre des PAFIT. Ils se poursuivent parallèlement au pôle économique.